



Compte-rendu d'audioconférence avec le Directeur Interrégional 29 avril 2020

360 agents étaient en présentiel ce jour dans les Hauts-de-France, soit 23,7 % des effectifs. 6 agents (dont 5 en surveillance) étaient en quatorzaine et 6 agents (dont 5 en surveillance) étaient en congés maladie (CM).

Hier, 367 agents étaient en présentiel, soit 24,2 % des effectifs de notre interrégion.

Le Directeur Interrégional (DI) réagit fermement sur cette augmentation des effectifs présents. Il s'oppose à tout déconfinement avant le 11 mai et demande aux chefs de service de veiller à respecter scrupuleusement le PCA imposé par la crise sanitaire. Il espère une baisse significative des présentiels dès demain.

Voilà probablement un effet de l'ordonnance vicieuse du 16 avril 2020, qui a été prise sans concertation avec les représentants du personnel, au mépris des règles existantes et des différents régimes de travail et sans avoir eu l'intelligence de penser à une compensation active et solidaire des agents à la sortie de crise.

Après cela, il ne faut pas s'étonner que nos collègues souhaitent reprendre leur activité, préférant profiter de leur congé annuel non amputé qui rime avec liberté, que de se voir imposer un confinement avec perte de CA qui rime avec enfermement.

L'ordonnance du 16 avril 2020

De nombreux agents sont inquiets quant à l'application de l'ordonnance du 16 avril 2020 relative à la prise de jours de réductions de temps de travail ou de congés. Le DI précise que la mise en application de cette ordonnance est figée par des recours en référé-liberté qui ont été déposés et dont il attend les résultats. Pour le moment le Conseil d'État a rejeté une première requête en référé-liberté déposée par un syndicat.

Le plan de reprise d'activité (PRA)

Le DI laisse le soin aux chefs de service d'organiser la reprise d'activité en favorisant le télétravail si c'est possible. Il se dit favorable au déploiement du télétravail en prenant soin de préserver la santé des agents (s'assurer que les agents ne se retrouvent pas en situation d'isolement) tout en assurant la continuité du service public. Des agents, qui étaient en ASA, pourraient donc se mettre en télétravail. Par ailleurs, le PRA devrait permettre de faire revenir des agents dès lors que la distanciation est assurée.

Une visioconférence aura lieu le 30 avril 2020 avec les chefs de services afin de leur expliquer la philosophie du tableau qu'ils sont amenés à compléter avant de les transmettre à la DI. Chaque chef de service devra avoir connaissance de l'élément humain (discussion avec les agents) et de l'élément matériel (respect des obligations sanitaires).

Les conditions matérielles permettant la reprise d'activité seront abordées lors du GT du 4 avril prochain (initialement prévu le 30 avril avant que l'intersyndicale n'agisse pour le repousser afin d'avoir plus d'informations en sa possession).

Enfin, la question de la situation des agents qui sont en ASA pour garde d'enfants et dont les enfants ne seront pas re-scolarisés après le 11 mai prochain, a été posée à la DG.

Concernant ce plan de reprise d'activité, dicté par la volonté du gouvernement de remettre les actifs au travail, nous pouvons déjà redouter ses conséquences.

Aurons-nous un état des stocks de matériel de protection, prérequis pourtant indispensable pour la préservation des agents ?

On nous parle de mettre davantage d'agents en télétravail, ce qui s'entend sans problème. Mais pourquoi seulement maintenant ? Serait-ce le temps nécessaire pour leur piquer leur RTT et CA ?

Ensuite, on nous annonce du retour en présentiel dès lors que la distanciation est assurée. Mais alors, le virus qui nous interdisait d'être à plusieurs dans les services serait disparu ? Pourquoi ce qui n'était pas possible avant le 11 mai le serait-il après ?

Enfin, la réponse se faisant attendre concernant les ASA garde d'enfant au-delà du 11 mai, nous sentons arriver une manœuvre similaire à celle de l'ordonnance sur les congés... Attention chers et chères collègues, vous n'avez pas fini de payer la note !

Prenez soin de vous et de vos proches.